

Séance du 27 mai 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ABSENTS : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

M. Gastambide présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Musée Basque et de l'histoire de Bayonne – Acceptation d'un don de moules à pelote par Monsieur Jean-Paul Mendiharat.

Monsieur Jean-Paul Mendiharat a repris en 1888 l'activité de Léon Mendiague, successeur de Jean Mendiague et dernier fabricant de pelote installé à Bayonne. Héritant ainsi du matériel utilisé par ses prédécesseurs, Monsieur Mendiharat remplaça alors les anciens moules en bois par des moules en aluminium tout en conservant les anciens datés des années 1930 à 1980.

Ces moules, correspondant à différentes tailles de pelote, furent prêtés en partie au Musée Basque et de l'histoire de Bayonne en 1998 pour l'exposition « Pilota Gogoan ». Monsieur Mendiharat souhaite aujourd'hui faire don au musée de trente de ces moules et de quatre plaques en métal utilisées comme intermédiaires entre la presse et le moule. Leur valeur d'assurance totale s'élève à trois mille quatre cents euros (3 400 €).

Utilisés à Bayonne pour la fabrication d'objets emblématiques de la culture basque, témoignage d'un savoir-faire artisanal traditionnel qui s'est ensuite modernisé, ces objets trouveront toute leur place au Musée Basque.

Conformément à la convention de gestion des collections conclue entre la Ville et le Syndicat Mixte du Musée Basque et de l'histoire de Bayonne, je vous demande de bien vouloir :

- accepter ce don pour le Musée Basque qui a reçu l'avis favorable à l'unanimité de la commission scientifique régionale des musées de France le 9 avril 2010 ;
- de remercier au nom de la municipalité le généreux donateur.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.